

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 722

présenté par

M. Lurton, M. Cattin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Emmanuel Maquet, M. Straumann,
M. Masson, M. Bazin, M. Saddier, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Pauget, Mme Trastour-Isnart,
M. Vialay, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Lacroute, M. Schellenberger et M. Viry

ARTICLE 51 BIS

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« peut exiger »

le mot :

« exige ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article prévoit de rendre obligatoire et systématique le contrôle de l'âge de tout client de jeux d'argent et de hasard.